

DÉPARTEMENT  
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-47**

### OBJET : Communication à l'occasion de la Semaine de la mobilité durable

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

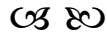
M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, à l'occasion de la semaine de la mobilité durable, plusieurs syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine utilisant le dispositif Mobive ont donné suite à une proposition du journal Sud Ouest de disposer d'un encart de communication dans le cahier spécial du 14 septembre 2022 dédié aux Enjeux de la mobilité. L'objectif était de donner de la visibilité au dispositif Mobive, dans un cadre de fort accroissement de la mobilité électrique.

Fin août, le SDEER a alors été sollicité pour participer à cette dynamique collective, pour l'édition du journal en Charente-Maritime.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse du SDEER à cette initiative.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*